



Droits héritiers en cas de succession

Par **usva59**, le **17/08/2015** à **17:27**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2008, à cette époque j'ai déposé moi même une déclaration de succession aux finances Publiques et ai reçu un certificat de non exigibilité, mais rien au niveau notarial, nous sommes 3 enfants et avons tout laisser à notre mère.

Actuellement cette dernière agée de 91 ans est en maison de retraite, pour en assurer le paiement elle envisage de vendre un studio qu'elle possède dans le sud et l'une de mes sœurs compte le racheter.

Je pense que la première chose à effectuer est la succession notariale qui lui permettrait de vendre ce bien estimé à 100000€.

Est ce que le produit de la vente lui revient entièrement ou y a t-il une part pour les héritiers que nous sommes, y a t-il des frais à prévoir si une partie de la vente nous est réservée.

merci de votre réponse.

Cordialement

PM